

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

**CABINET**

**REPUBLIQUE DU CONGO**

**Unité \* Travail \* Progrès**

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE  
MONSIEUR DENIS SASSOU-NGUESSO  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO  
A LA CONFERENCE SUR LE CLIMAT ET LES FORETS**

**Oslo, le 27 mai 2010**

Monsieur Jens STOLTENBERG, Premier Ministre du Royaume de Norvège,

Messieurs les chefs d'Etat et de Gouvernement,

Son Altesse Royale, Prince des Galles,

Mesdames et Messieurs les chefs de Délégations,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais particulièrement remercier le Gouvernement norvégien de l'initiative qu'il a prise d'organiser la Conférence d'Oslo sur le climat et les forêts, et de m'avoir personnellement invité à y prendre part, tout en le félicitant pour son leadership dans la Réduction des Emissions liées la Déforestation et à la Dégradation des forêts, en signe REDD.

La Conférence d'Oslo marque un moment décisif dans les relations entre les pays industrialisés et les pays forestiers en développement dans le processus REDD+. C'est pour moi un grand honneur d'y participer et d'y prendre la parole.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Pour l'Afrique Centrale qui abrite le second massif forestier du Congo, ce processus constitue une opportunité pour le développement durable de ses pays et un précieux instrument international pour atténuer les effets du changement climatique. C'est pourquoi cette initiative doit prendre également en compte les problématiques de l'aménagement du territoire, la réduction de la pauvreté, le transfert de technologies et le renforcement des capacités.

Dans ce contexte, on peut signaler que les pays de la sous-région sont déjà engagés dans ce processus : la République du Congo et la République Démocratique du Congo ont déjà réalisé leur R-PP, les autres suivent la démarche y relative, avant l'élaboration des stratégies et la mise en œuvre des politiques nationales REDD.

Les besoins nécessaires pour enclencher cette première phase dans l'ensemble de la sous-région ont été évalués à 200 millions de dollars américains pour la période 2010-2012. Ces besoins attendent d'être couverts par une allocation d'urgence à prévoir dans les premiers décaissements des fonds fast-start décidés à Copenhague.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Mais nous constatons qu'alors que la première moitié de 2010 va bientôt s'achever, les fonds annoncés à Copenhague tardent à se mettre en place, les sources, les procédures d'allocations et de décaissement à se clarifier.

C'est pourquoi il est urgent qu'il soit mis en place une coordination des fonds fast-start REDD au niveau international, qui sera placée sous la houlette de la Conférence des Parties et devra se doter d'un secrétariat léger, pour un mandat d'un an, tandis que les fonds devront être mis dans les instruments financiers existants.

A cet effet, le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo mis en place par le Royaume-Uni et le Royaume de Norvège auprès de la Banque Africaine de Développement représente, pour l'Afrique Centrale, la structure appropriée.

La coordination des fonds veillera à ce que soient prises en compte également les spécificités des forêts du Bassin du Congo, faiblement déboisées, faiblement dégradées, fortement engagées dans l'aménagement forestier durable, la certification, l'application des lois, la bonne gouvernance forestières et le commerce légal des bois, de manière à éviter les discriminations qui pourraient se produire dans les décisions concernant la répartition des appuis à accorder à tous les bassins forestiers du monde.

L'engagement, la transparence, la simplicité des procédures et la confiance sont essentiels pour assurer la force et le succès de ce partenariat stratégique.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Nous devons aujourd'hui nous mobiliser pour un partenariat REDD+ fort, pour une plate-forme commune, qui amènera les pays développés à accroître le financement du fonds fast-start et encouragera les pays forestiers en développement à poursuivre leurs efforts dans la mise en œuvre du processus REDD+ considéré, à juste titre, comme une contribution inestimable à la lutte contre le réchauffement climatique.

Les mécanismes financiers qui l'accompagnent ne doivent reconnaître aucun droit à polluer. Ils devront tenir compte de l'obligation de réduction des émissions de gaz à effet de serre à laquelle les pays pollueurs doivent tous être soumis.

Pour notre part, je voudrais réaffirmer l'engagement des pays du Bassin du Congo à adhérer à l'Accord de Copenhague et au partenariat REDD+ que nous scellons ce jour.

D'où qu'elle provienne, la pollution menace, sans concession, l'environnement, la santé humaine et la vie sur terre. Nous sommes tous concernés, sauvons la planète.

Je vous remercie.